

Interpellation : Etat des lieux des comptes d'attente pour frais d'études

A la Municipalité

De et à 1008 Prilly

Prilly, le 12 mai 2025

Monsieur le Syndic, ^{Madame la} ~~Mesdames les~~ Municipales, Messieurs les Municipaux,

En vertu des bases légales en vigueur – notamment l'article 4, chiffre 2, de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et l'article 18, chiffre 2, du Règlement du Conseil communal (RCC) – le Conseil communal est compétent pour autoriser l'ouverture de comptes d'attente pour frais d'études.

Pour la législature 2021-2026, avec le préavis 17-2021 chapitre 5, la Municipalité a sollicité et obtenu l'autorisation d'ouvrir de tels comptes à l'actif du bilan, dans la rubrique du Patrimoine administratif, pour un montant maximal de CHF 100'000. – par cas.

Il était également précisé que la Municipalité s'engageait à informer régulièrement le Conseil communal des mandats attribués, des dépenses engagées dans ce cadre, ainsi que des projets non réalisés dont les frais seraient alors amortis via le budget de fonctionnement, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

À ce jour, aucune information détaillée et régulière n'a été transmise au Conseil communal quant à l'état de ces comptes d'attente. Il nous paraît donc nécessaire de faire un état des lieux complet.

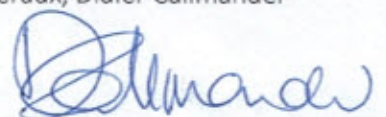
Nous prions dès lors la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les comptes d'attente ouverts depuis le début de la législature ? Merci d'indiquer pour chacun : le projet concerné, le montant engagé, la date d'ouverture et la situation actuelle (actif, ou transféré dans un préavis).
2. Quels sont les projets pour lesquels les études ont été engagées mais n'ont finalement pas abouti à une réalisation ? Merci d'indiquer les montants correspondants et leur traitement comptable.
3. Comment et où ces comptes apparaissent-ils dans les documents budgétaires et les comptes annuels ? Une référence précise aux rubriques concernées serait appréciée.
4. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas respecté son engagement d'information régulière envers le Conseil communal sur ce sujet ?
5. Merci à la Municipalité de proposer une modalité de suivi. ^{par exemple :} (voie de communication municipale ou alors au travers du rapport de gestion)

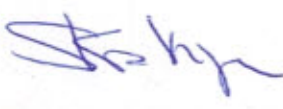
Nous remercions d'avance la Municipalité pour les éclaircissements qu'elle ne manquera pas d'apporter sur ce point important de transparence et de bonne gestion publique.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, ^{Madame la} ~~Mesdames les~~ Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour le groupe le Centre, les Vert'libéraux, Didier Callmander



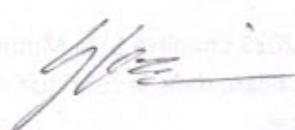
FABIAN Deillon

Sylvie Keltner 

Laure de Tilly

Deillon-Verner Monika

Phil & Dick 

Hanisch Youri 

Louis Rivier

